

JOB TEXTILE Détournement allégué de Rs 21 M

L'étau se resserre autour d'Olivier Baron et de Jean-Jacques Gros

PAUVRETÉ Rapport global

Le PNUD veut mobiliser le secteur privé contre la pauvreté

INCOME TAX Contribuables

PAYE : le seuil imposable de Rs 16 500 à Rs 18 500

JOB TEXTILE Détournement allégué de Rs 21 M

L'étau se resserre autour d'Olivier Baron et de Jean-Jacques Gros



Le Receiver Manager Raj Gangoosirdar,

**accompagné de son avocat Me Veda
Baloomoody, faisant son entrée au CCID aux
Casernes Centrales à 14h, en début d'après-
midi**

L'étau se resserre autour d'Olivier Baron et de Jean-Jacques Gros, deux industriels français dans l'affaire des allégations de détournement des fonds de Rs 21M sur le compte de Cogimex (France). Le premier est le patron de Job Textile, Palmira et Grande Ile Textile Ltée, entreprises placées sous administration, et le second, directeur de Cogimex. Une déposition formelle devait être consignée contre eux, à 13h, aujourd'hui, aux Casernes Centrales par le Receiver Manager, Raj Gangoosirdar, en présence de son avocat, Me Veda Baloomoody. Le Receiver Manager et Fayzal Ally Beegun, le président de la Textile Manufacturers and Allied Industries Workers Union dénoncent, par ailleurs, une nouvelle tentative de détourner Rs 517 000 (12 000 euros) additionnelles sur le compte de Cogimex France. Une question parlementaire sur cette affaire est prévue par l'opposition MMM à brève échéance, affirme-t-on dans les milieux proches de ce parti.

La tournure des événements compliquerait davantage la situation des 350 employés licenciés, déplore-t-on, d'autant plus que l'appel d'offres pour trouver un repreneur a été repoussé au 15 juillet prochain. *" Il est inadmissible que Baron et Gros se sentent en position de force. Alors que ces trois entreprises précitées sont sous administration judiciaire et que nous attendions des rentrées d'argent, ces deux personnes ont proféré des menaces de poursuites aux clients pour que l'argent provenant des commandes soient versées sur le compte de Cogimex (France). C'est tout bonnement scandaleux ! "*, s'insurge Raj Gangoosirdar. *" Ces menaces sont proférées par voie de courrier électronique et des copies nous sont expédiées. Des clients ne savent plus quoi faire, s'il faut verser sur le compte de Job Textile à Maurice ou sur le compte de Cogimex (France) "*, ajoute-t-il. Donnant de plus amples détails, M. Gangoosirdar dénonce une nouvelle tentative alléguée de détourner Rs 517 000 (12 000 euros) additionnelles sur le compte de Cogimex France. *" Conséquence : le client ne sait plus quoi faire et cet argent est resté bloqué avec ce dernier "*, déclare le Receiver Manager.

Menaces

S'ajoutent à cela les allégations faites, voici quinze jours, à l'effet qu'un client aurait reçu des instructions par e-mail de verser une somme Rs 430 000 (10 000 euros), qui était destinée à Grande Ile Textile Ltée, sur le compte de Cogimex, la prétendue nouvelle

appellation de celle-là. Le Receiver Manager devait contacter le client en question en vue de le dissuader.

Abordant les dessous de l'affaire, soit 21M destinés à Job Textile qui auraient été détournés chez Cogimex à Madagascar, Raj Gangoosirdar révèle que Cogimex, appartenant à Jean-Jacques Gros, implantée à Maurice dans les années 80 s'était retrouvée en *receivership* pendant la période de 1992 à 1998. Par la suite Cogimex a été délocalisée à Madagascar.

Fayzal Beegun affirme, pour sa part, que Job Textile, créée par le directeur financier Navin Bhurton s'était installée dans les mêmes locaux de Cogimex à Goodlands. " *Olivier Baron qui n'est autre que le beau-frère de Jean-Jacques Gros y venu en tant que partenaire majoritaire. Voici neuf mois, M. Baron est parti s'installer à Madagascar. D'où les manœuvres pour transférer les fonds destinés à Job Textile sur le compte de Cogimex France* ", souligne le syndicaliste. Avant de s'interroger : " *Attendons-nous un troisième ressortissant étranger pour vampiriser davantage Job Textile et les autres compagnies ? Et quid des employés licenciés qui se retrouvent sur le pavé ?* "

Rappelons que les dettes accumulées de Job Textile et Palmira se chiffraient à un peu plus de Rs 10M. Olivier Baron aurait admis dans un e-mail adressé récemment au Receiver Manager avoir demandé le transfert des deux dernières commandes de Job Textile sur le compte de Cogimex. " *Ce n'est le bout de l'iceberg qu'on voit dans le cas de Job Textile. Tout laisse croire qu'il y a d'autres investisseurs qui sont en train de vampiriser des entreprises au détriment des employés* ", allègue M. Gangoosirdar.

Extradition réclamée

Une situation qui pousse le Receiver Manager à consigner une déposition aux Casernes centrales aujourd'hui. " *Compte tenu que les autorités policières sont dotées d'une Finance Investigation Unit, des actions doivent être prises pour alerter Interpol en vue d'extrader Olivier Baron et Jean-Jacques Gros à Maurice* ", dit-il. Outre la police, Raj Gangoosirdar estime que l'ICAC devrait également s'intéresser à ce dossier. Soulignons que l'opposition parlementaire MMM prévoit de porter cette affaire devant l'Assemblée nationale très prochainement à travers une question parlementaire.

De son côté, Fayzal Ally Beegun insiste que ces deux industriels français devraient être extradés à Maurice, s'il existe un traité d'extradition entre Maurice et Madagascar. " *Ces deux industriels*

doivent pouvoir répondre aux allégations de détournement de fonds qui pèsent sur eux ", insiste M. Beegun.

S'agissant du rachat de l'usine, le Receiver Manager déclare que l'exercice d'appel d'offres, n'avait pas au 8 juillet, obtenu un repreneur potentiel, et a donc été repoussé au 15 juillet dans la perspective d'obtenir un " *meilleur deal* ".

Par ailleurs, le président de la TMAIWU déplore le silence du ministre du Travail, Vasant Bunwaree par rapport à cette affaire et le sort des 350 employés. " *Li bien trist. Enn moi finn pase sa bann travayer ape soufer. Ena parmi zot ki ena 55 a 65 an. Zot ankor pe atann enn ed avec Sécurité sociale* ", dit-il.

S'agissant de l'octroi d'un *one-off payment* de Rs 6 000 à tout employé licencié de la ZF, il est établi que selon la loi existante, un Receiver Manager doit au préalable prouver devant une cour de justice que l'entreprise n'a pas les fonds nécessaires pour payer.

PAUVRETÉ Rapport global

Le PNUD veut mobiliser le secteur privé contre la pauvreté



Rama Sithanen souhaite que le secteur privé adopte rapidement le rapport sur la lutte contre la pauvreté

Growing Inclusive Markets (GIM), un rapport du PNUD sur les stratégies visant à impliquer le secteur privé dans la lutte contre la pauvreté, a été présenté ce matin, au Swami-Vivekananda à Pailles. Autre objectif : étudier comment le secteur privé peut contribuer à intégrer les populations pauvres dans le monde des affaires, en tant

que consommateurs, employés et producteurs. Le ministre des Finances, Rama Sithanen, pour sa part, s'est déclaré favorable à l'institution d'un comité pour se pencher sur cette question. Cependant, le volet du rapport intitulé : *Doing business with the poor* a provoqué quelques agitations au sein de l'assistance, certains estimant qu'il s'agirait d'une stratégie visant à " *exploiter les pauvres* " .

Cependant, le volet du rapport intitulé : *Creating value for all : Doing business with the poor* a provoqué quelques agitations au sein de l'assistance, certains estimant qu'il s'agirait d'une stratégie visant à " *exploiter les pauvres* ". Certains l'ont trouvé " *confusing* " et détenant " *a very strong connotative to do profit* ". Mais Jacques Dinan de Caritas se veut rassurant : " Il y a un risque de mauvaise interprétation du rapport... Il ne faut pas que l'on croie qu'on cherche à exploiter les pauvres. Le pauvre doit être partie intégrante du développement. Je pense que ce rapport est extrêmement intéressant. Sachons le lire entre mes lignes... je ne voudrais pas qu'il soit mal interprété ", a-t-il insisté. Claudio Caldarone, Resident Representative du PNUD a de son côté tenu à mettre les points sur les i : " *Doing business with the poor is a CSR action. CSR in Mauritius often relation to Foundations and philanthropy but at international level CSR is more about how to do business in a "social way" and "a social way to do money"* "

Le premier rapport global sur les Growing Inclusive Markets (GIM) débute par une étude sur les marchés des pauvres (défis, contraintes) à travers le monde et propose que les entreprises s'associent avec les gouvernements, les sociétés civiles, les Ong et les populations pauvres afin d'atteindre l'objectif du millénaire qui est de réduire l'extrême pauvreté et la faim. À Maurice, c'est l'agence PluriConseil qui a adapté le rapport au contexte mauricien en fournissant des chiffres et des analyses de la situation actuelle de la pauvreté.

Lors de son intervention, Rama Sithanen a salué l'initiative du rapport du PNUD. " *This report makes the rare assumption that collectively the poor constitutes a huge market for consumption of goods and services. They also potentially constitute an extremely large pool of talent and human resources that can be more fully tapped by businesses for mutual benefits* ", a déclaré le ministre. " *Looking at the poor people on the demand side as clients and customers and on the supply side as employees, producers and business owners at various points in the value chain is indeed an innovative approach that can be a powerful tool to reduce poverty and help achieve the Millenium Development Goals* ", fait ressortir Rama Sithanen en demandant au secteur privé d'agir rapidement en

ce sens. " *I also urge the private sector to make good use of the report being lanched today for it can significantly improve the effectiveness of their corporate social responsibilty* ", ajoute le ministre. Il s'est également montré favorable à l'institution d'un comité pour se pencher sur cette question. Selon lui, ce rapport serait *relevant* pour Maurice, étant donné les différentes politiques et initiatives du gouvernement, comme l'*Empowerment Programme* ou encore le *Eradication of Absolute Poverty Programme*, pour combattre l'exclusion.

INCOME TAX Contribuables

PAYE : le seuil imposable de Rs 16 500 à Rs 18 500

Avec l'adoption, mardi, par l'Assemblée nationale, du Finance Bill 2008/09 présenté par Rama Sithanen, VPM et ministre des Finances, la Mauritius Revenue Authority (MRA) met déjà les bouchées doubles en vue d'enclencher les procédures pour l'Income Tax au niveau des contribuables. Ainsi, la première étape a déjà été complétée avec la version revue et corrigée de l'Employee Deduction Form (EDF) pour la présente année financière, dont la caractéristique particulière est que le seuil imposable sous le Cumulative Pay as You Earn (PAYE) passe désormais de Rs 16 500 par mois à Rs 18 500.

Le calendrier établi par la MRA pour ce qui est du Cumulative PAYE est que les compagnies et employeurs devront être en mesure de collecter les *Employee Declaration Forms* (EDF) au QG de la MRA lundi prochain pour les employeurs dont les noms commencent par A à K et mardi pour ceux de L à Z. Néanmoins, depuis ce matin les formulaires EDF sont disponibles pour que les déductions mensuelles sur la base de la nouvelle formule d'exemptions fiscales puissent être opérationnelles dans les meilleurs délais possibles.

Le fait majeur dans l'Employee Declaration Form 2008/09 est que le seuil imposable est porté de Rs 16 500 à Rs 18 500 par mois pour les salariés. De ce fait, les employés touchant jusqu'à un maximum de Rs 18 500 par mois ne seront plus imposables sous le Cumulative PAYE. Deux autres nouvelles catégories d'exemptions, touchant principalement des salariés à la retraite, ont été intégrées dans le barème de la MRA suite à la décision annoncée par le vice-Premier ministre et ministre des Finances dans le discours du Budget le mois dernier.

Les barèmes d'exemption d'Income Tax sont comme suit :

Catégorie A (salarié sans dépendant) : Rs 240 000

Catégorie B (salarié avec un dépendant) : Rs 350 000

Catégorie C (salarié avec deux dépendants) : Rs 410 000

Catégorie D (salarié avec trois dépendants) : Rs 450 000

Catégorie E (retraité sans dépendant) : Rs 285 000

Catégorie F (retraité avec un dépendant) : Rs 395 000

Des conditions spécifiques sont définies dans l'*Employee Declaration Form* pour pouvoir se qualifier comme étant des dépendants. Outre le conjoint ou la progéniture âgée de moins de 18 ans ou faisant des études à plein temps après 18 ans, les revenus générés par les dépendants ne devront pas dépasser la fourchette de Rs 40 000 à Rs 110 000 selon les catégories de plafond d'exemptions fiscales.

La MRA a également établi la liste d'*Exempt Income* pour les besoins du Cumulative PAYE. Ainsi, l'on retrouve dans ce répertoire :

les allocations de loyer versées à des fonctionnaires dans des départements spécifiques de la fonction publique ;

les allocations de loyer ne dépassant pas Rs 100 par mois versées par un employeur au salarié aux termes d'un texte de loi ou d'un Award ;

l'allocation de transport par autobus versée par l'employeur, la *Petrol Allowance*, *Commutated Travelling Allowance* ou encore le *Travel Grant* payés par le gouvernement aux fonctionnaires ;

la facture d'essence ou l'allocation de transport payée ou 25 % des salaires de base jusqu'à un montant maximal de Rs 8 480 à condition que le salarié fasse usage d'une voiture privée enregistrée en son nom pour des besoins professionnels ;

les *Passage Benefits* faisant partie du contrat de travail et ne dépassant pas les 6 % des salaires de base ;

les dividendes payés par des *Resident Companies* à Maurice.

Pour l'exercice financier 2008/09, le VPM et ministre des Finances

prévoit des recettes de Rs 3,8 milliards contre Rs 2,3 Md en 2006/07, suite aux effets conjugués de l'adoption - à partir du 1er juillet - des recommandations salariales du Pay Research Bureau (PRB) en faveur des fonctionnaires et des employés des corps para-étatiques. En 2007/08, la MRA avait recueilli Rs 3,4 milliards à l'item de l'*Income Tax Individuals* alors que le budget avait misé sur un montant de Rs 3 Md, soit Rs 400 millions de plus.

Après l'étape de l'*Employee Declaration Form*, la MRA s'attaquera à la distribution des *Annual Returns* aux contribuables et également au paiement de la *National Residential Property Tax*. " *Nous avons déjà complété le volet de l'EDF. Les formulaires pour les Annual Returns ont déjà été élaborés et devront être affranchis vers la fin de ce mois au plus tôt* ", a confirmé au *Mauricien*, ce matin, un porte-parole de la MRA.

Le principal élément des *Annual Returns* concerne le paiement de la NRPT. Les contribuables auront jusqu'au 30 septembre pour compléter cet exercice à moins que la MRA ne décide d'accorder une extension du délai. A ce stade, aucune décision n'a encore été prise. Rappelons que pour 2008/09, le gouvernement s'apprête à encaisser quelque Rs 130 millions sous la NRPT contre un peu moins de Rs 120 M en 2007/08, soit le double prévu dans le précédent budget.

Corporate Tax: Entrée en vigueur de l'Advance Payment System

Depuis le 1er juillet, l'Advance Payment System pour la Corporate Tax est entré en vigueur. Dans une lettre circulaire à toutes les compagnies et entités au début de ce mois, la Mauritius Revenue Authority (MRA) attire l'attention sur ce développement en affirmant que " *the Finance Act 2007 introduced significant changes as regards filling of annual tax return and payment of income tax by companies* ". Pour l'exercice financier 2008/09, la Corporate Tax devra générer des revenus de Rs 6,8 milliards, soit Rs 1,6 Md de plus qu'en 2006/07.

Aux termes de ces nouvelles dispositions toute compagnie devra soumettre à la MRA ses *Income Tax Returns* six mois au plus tard après l'année financière. " *Besides the annual return, companies are now also required to file, Under the Advance Payment System (APS), quarterly APS Statements and to pay tax in accordance thereof* ",

souligne la MRA dans cette correspondance officielle, qui comprend également un calendrier compilé par la MRA pour les premiers paiements sous l'Advance Payment System par des compagnies et entités avec des chiffres d'affaires de plus de Rs 100 millions.

La MRA fait ressortir que la nouvelle version des *Returns* pour les besoins de la Corporate Tax a été simplifiée. "*No accounts should be submitted with the return. All items from the company's trading Profit and Loss Account and Balance Sheet should be given in the return*", rappelle la MRA.

Par ailleurs, la MRA avertit que "*all companies deriving gross income and exempt income exceeding Rs 30 million have the legal obligation to file annual return and pay tax electronically. Failure to file electronic return carries a penalty of 20 per cent of the tax payable (maximum Rs 100 000) or Rs 5 000 where no tax liability is declared in the return*".